

# COUPE JEAN-CLAUDE LOUBATIÈRE

## 1. Organisation générale

### 1.1. Structure

La Coupe Jean-Claude Loubatière est organisée chaque saison.

Le nombre d'équipes engagées par club n'est pas limité.

Une équipe ne peut jouer lors de la première phase que dans son département.

### 1.2. Déroulement de la compétition

Elle est ouverte aux équipes de clubs et se déroule suivant quatre phases : départementale, régionale, interrégionale et finale.

Au cours des phases départementales et régionales, se qualifient pour le tour suivant :

- 1 équipe pour 1 à 4 équipes participant,
- 2 équipes pour 5 à 8 équipes participant, etc.

Pour la phase interrégionale, 7 groupes d'au moins 8 équipes sont constitués ; les 2 premiers se qualifient pour la finale.

Le vainqueur de l'édition précédente et le club organisateur sont également qualifiés pour la finale, sous réserve d'engager au moins une équipe en phase départementale.

Des repêchages pourront être opérés entre les tours pour respecter ce schéma.

### 1.3. Engagements

Les inscriptions sont acceptées jusqu'au début de la phase départementale.

### 1.4. Licences

Voir Règles Générales.

Le non-respect de cet article entraîne la perte du match par 3-0 pour le club fautif (4-0 de points de parties).

## 2. Organisation de la compétition

### 2.1. Directeur de la Coupe Jean-Claude Loubatière

Il est nommé par la Commission Technique sur proposition du responsable des compétitions.

Il récupère les résultats de la phase départementale, organise dans son ensemble les phases régionale, interrégionale et finale (constitution des groupes par zones géographiques, nomination des organisateurs, collecte et diffusion des résultats et classements...)

Il cherche des candidats pour organiser la finale.

### 2.2. Calendrier

La phase départementale est organisée sous le contrôle du comité départemental, ou à défaut de la Ligue, qui fixe un lieu et une date antérieure au 31 décembre.

Les dates des autres phases sont fixées au calendrier général.

### 2.3. Transmission des résultats

Pour toutes les phases, l'arbitre officiant valide et saisit les résultats sur le site fédéral. Les organisateurs transmettent l'ensemble des documents (sans les feuilles de parties) au Directeur de la Coupe. Lors de la phase départementale, les documents doivent être accompagnés des droits d'inscription.

Le responsable de la rencontre doit garder le ou les procès-verbaux 6 mois, comme pour les feuilles de parties. En cas de réclamations, il devra le ou les transmettre au directeur de la compétition. Les éventuelles attestations, réclamations, etc. sont expédiées, par courrier affranchi au tarif lettre en vigueur, par l'arbitre (ou le responsable de la rencontre), au Directeur de la Coupe, au plus tard le lendemain du jour du match.

### 2.4. Responsable des rencontres

Hormis lors de la phase départementale, les responsables des rencontres sont nommés par le Directeur de la Coupe. Ils sont chargés du bon déroulement de la phase, et notamment de la présence de tout le matériel indispensable au bon déroulement.

## **2.5. Arbitres**

Lors des phases départementales, régionales et interrégionales, l'organisateur désigne l'arbitre, qui doit être au minimum AF3.

La phase finale est dirigée par un arbitre fédéral nommé par le Directeur de la Coupe après avis de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

## **3. Déroulement des rencontres**

### **3.1. Règles du jeu**

Il est fait application des règles de la Fédération Internationale des Echecs et de la Fédération Française des Echecs pour les parties égales ou supérieures à 60 minutes en vigueur à la date des matchs pour toutes les parties.

La notation des parties est obligatoire.

Les résultats sont comptabilisés pour le classement National. De plus, les résultats seront comptabilisés pour le classement lent FIDE en cas de parties entre deux joueurs ayant :

- les deux : un Elo lent FIDE inférieur à 1600
- un Elo national lent pour l'un et un Elo lent FIDE inférieur à 1600 pour l'adversaire.

### **3.2. Appariements**

Les phases départementales, régionales et interrégionales se déroulent en une journée et en 3 rondes ; la finale est jouée en 5 rondes lors du week-end prévu au calendrier fédéral.

Les couleurs sont attribuées par le tirage au sort de la lettre de chaque équipe selon les systèmes d'appariement figurant en annexe. (hormis en système Suisse)

Lors des différentes phases qualificatives, différents systèmes d'appariement peuvent être utilisés en fonction du nombre d'équipes participantes, ainsi :

- 2 équipes : match "aller-retour" avec couleurs inversées (voir annexe 5.1)
- 3 équipes : système Molter (voir annexe 5.2)
- 4 équipes : système toutes rondes (voir annexe 5.3)
- 5 équipes : système Molter (voir annexe 5.4)
- 6 équipes : système Suisse.
- 7 équipes : système Molter (voir annexe 5.5)
- Plus de 7 équipes en nombre pair : système Suisse
- Plus de 7 équipes en nombre impair : voir annexe 5.6

(en annexe : règles particulières des différents systèmes).

En cas d'utilisation du système Suisse, les règles complémentaires suivantes sont appliquées :

1. L'arbitre classe les équipes dans l'ordre décroissant des moyennes des derniers Elo diffusés, sur la base des 4 joueurs annoncés par les capitaines et qui joueront lors de la première ronde. Il tire ensuite la couleur du premier joueur de l'équipe en tête de liste.
2. Si deux équipes ou plus ont remporté leurs deux premiers matchs, elles ne sont pas appariées ensemble à la troisième ronde. Cet article ne s'applique pas lors de la finale.
3. Il convient d'éviter autant que possible les matchs opposant les joueurs d'un même club.

### **3.3. Cadence**

Chaque joueur dispose de 60 minutes, fin de partie au KO ou la cadence Fischer équivalente.

Pour la finale, la cadence est obligatoirement de 50 minutes + 10 secondes par coup.

### **3.4. Statut des joueurs**

Voir Règles Générales, article 2.

### **3.5. Capitaines**

Voir Règles Générales, article 8.

### **3.6. Feuille de match**

L'ordre dans lequel sont alignés les joueurs est du ressort du capitaine.

Avant le début d'une phase, le capitaine remet une liste ordonnée de 5 joueurs maximum composant son équipe. Pour chaque match de la phase, il choisit 4 joueurs de cette liste, sans en changer l'ordre et donne sa composition à l'arbitre

Le non-respect de cet article entraîne un forfait administratif pour tout joueur mal placé.

Les capitaines d'équipes doivent remettre leur liste à l'arbitre au moins 5 minutes avant l'heure prévue pour le début de la rencontre.

Si un capitaine remet sa liste après ce moment-là, les pendules de tous ses joueurs seront avancées d'un temps égal au retard avec lequel il a remis sa liste.

Si, dans la phase départementale, une seule équipe est inscrite, elle doit envoyer une composition d'équipe au directeur de la coupe le lendemain de la date prévue pour la phase.

### **3.7. Composition des équipes**

**3.7.a)** Chaque équipe est composée de 4 joueurs licenciés A respectant l'article 1 des règles générales

**3.7.b)** Chaque joueur doit avoir un Elo estimé ou réel inférieur ou égal à 1700. L'Elo à prendre en compte est le dernier Elo publié par la FFE ou par la FIDE, ou, dans le cas d'un joueur étranger non classé FFE ou FIDE, par sa fédération. Si un joueur a déjà participé à une phase, en ayant réellement joué, il peut participer aux phases ultérieures, quelque soit son Elo. S'il n'y a qu'une seule équipe engagée lors de la phase départementale, on considérera que ses joueurs ont réellement joué.

**3.7.c)** Lorsqu'un club a plusieurs équipes engagées, un joueur ne peut jouer dans 2 équipes différentes au cours d'une même phase, mais il peut participer dans une autre équipe que la sienne lors d'une phase ultérieure.

Le non-respect de cet article entraîne la perte du match par 3-0 pour le club fautif (4-0 de points de parties).

**3.7.d)** Pour chaque match, une équipe a le droit de faire jouer au plus 1 joueur extra communautaire.

### **3.8. Forfaits sportifs**

Définition : voir Règles Générales.

Après la phase départementale, une équipe n'ayant pas l'intention de se déplacer, ou dans l'impossibilité d'aligner au moins 3 joueurs, doit avertir l'organisateur au plus tard l'avant-veille du jour fixé pour le match.

Tout club ne se conformant pas à ces prescriptions sera sanctionné d'une amende de 50€.

### **3.9. Litiges**

#### **3.9.a) litiges sportifs**

Lorsqu'un litige survient en cours de partie, celle-ci doit être poursuivie, en appliquant les directives de l'arbitre.

Un capitaine peut interjeter appel des décisions de l'arbitre en rédigeant une réclamation. Le capitaine de l'équipe adverse et l'arbitre rédigent alors chacun un rapport donnant leur version. Tous les documents sont envoyés avec le PV du match par l'arbitre qui garde une trace numérique ou une copie au Directeur de la Coupe qui transmet à la juridiction fédérale compétente.

#### **3.9.b) litiges administratifs**

Une équipe peut poser des réserves d'ordre administratif sur les résultats d'un match. Le capitaine de l'équipe plaignante rédige alors une réclamation qui est jointe au procès-verbal du match et adressée au Directeur Technique du département si le litige intervient au cours de la phase départementale, au Directeur de la Coupe dans le cas contraire.

Lorsque aucune réserve n'a été jointe au procès-verbal du match et que la vérification n'a révélé aucune irrégularité, le résultat du match est définitivement homologué.

Dans le cas contraire, et selon la phase concernée, le Comité Départemental ou le Directeur de la Coupe notifie ses décisions par lettre recommandée avec avis de réception aux équipes concernées.

Un appel de ses décisions peut être interjeté dans les 10 jours, cachet de la poste faisant foi, suivant réception de sa notification.

Les litiges administratifs sont tranchés par la commission d'appels sportifs.

### **3.10. Procès-verbal de rencontre**

Dès la fin du match, l'arbitre complète si besoin un procès-verbal comportant les noms et prénoms des joueurs, leur code fédéral, leur Elo et les résultats des parties.

Le procès-verbal est signé par les capitaines et l'arbitre.

### **3.11. Correspondance**

Les clubs sont informés dans les meilleurs délais du lieu et de l'heure des matchs par l'organisateur désigné par le directeur de la coupe.

Tout club n'ayant pas reçu de convocation par le club organisateur 5 jours avant la date prévue pour la rencontre doit en informer le Directeur de la Coupe. Le non-respect de cette procédure interdit tout recours ultérieur de l'équipe concernée.

## **4. Résultats – classements**

### **4.1. Points de parties**

#### **4.1.a) Système Suisse ou toutes rondes**

Une partie gagnée est comptée 1 point, une partie nulle est notée X et n'est pas comptabilisée dans le score final, une partie perdue sur l'échiquier est comptée 0.

Une partie perdue par forfait (sportif ou administratif) est comptée -1 et gagnée par l'adversaire sauf si celui-ci est en infraction.

#### **4.1.b) Système Molter**

Une partie gagnée est comptée 1 point, une partie nulle est comptée 0.5 point, une partie perdue sur l'échiquier est comptée 0 point.

Une partie perdue par forfait sportif est comptée -1.

Une partie perdue par forfait administratif est comptée 0 point et gagnée par l'adversaire.

### **4.2. Points de match**

#### **4.2.a) Système Suisse ou toutes rondes**

Le score du match est déterminé par la somme des points de parties des équipes. Toutefois lorsque le total des points de parties d'une équipe est négatif, le score est ramené à zéro. Le score du match établi, il détermine les points de parties pour (gains) et contre (pertes) de chaque équipe, ainsi que le différentiel : gains-pertes.

Un match gagné est compté 3 points, un match nul 2 points, un match perdu 1 point, un match perdu par forfait 0 point.

#### **4.2.b) Système Molter**

Pas de points de match en système Molter, seuls les points de parties sont comptabilisés.

### **4.3. Forfaits**

Une équipe forfait pour une phase ne peut être repêchée pour une phase ultérieure, sauf événement exceptionnel dûment justifié reconnu par le Directeur de la Coupe.

### **4.4. Classement**

#### **4.4.a) Système Suisse ou toutes rondes**

Le classement est fait aux points de matchs, avec départage par la somme des différentiels (gains-pertes), puis par la somme des points de parties "pour", et enfin au bénéfice de l'équipe ayant la moyenne des derniers Elo diffusés (au prorata des participations) la plus basse.

#### **4.4.b) Système Molter**

Le classement est fait aux points de parties, avec départage au Berlin, et enfin au bénéfice de l'équipe ayant la moyenne des derniers Elo diffusés (au prorata des participations) la plus basse.

### **4.5. Titre**

Le club terminant premier lors de la phase finale remporte la Coupe Jean-Claude Loubatière.

Le trophée " Coupe Jean-Claude Loubatière" sera définitivement acquis au club le remportant trois fois.

## 5. ANNEXE

### 5.1. Appariement pour un groupe à 2 équipes.

La lettre de chaque équipe est tirée au sort après la remise des compositions d'équipes.

| Ronde 1 | Ronde 2 |
|---------|---------|
| A1-B1   | B1-A1   |
| B2-A2   | A2-B2   |
| A3-B3   | B3-A3   |
| B4-A4   | A4-B4   |

### 5.2. Appariement au système Molter pour 3 équipes

La lettre de chaque équipe est tirée au sort après la remise des compositions d'équipes.

| R1    | R2    | R3    |
|-------|-------|-------|
| A1-B1 | B1-C1 | C1-A1 |
| A2-C1 | B2-A1 | C2-B1 |
| B2-C2 | C2-A2 | A2-B2 |
| C3-B3 | A3-C3 | B3-A3 |
| C4-A3 | A4-B3 | B4-C3 |
| B4-A4 | C4-B4 | A4-C4 |

### 5.3. Appariement d'un toute-roudes avec 4 équipes

La lettre de chaque équipe est tirée au sort après la remise des compositions d'équipes.

| R1  | R2  | R3  |
|-----|-----|-----|
| A-D | D-C | B-D |
| B-C | A-B | C-A |

L'équipe première nommée a les blancs aux échiquiers impairs

### 5.4. Appariement au système Molter pour 5 équipes

La lettre de chaque équipe est tirée au sort après la remise des compositions d'équipes.

| R1    | R2    | R3    |
|-------|-------|-------|
| A1-D1 | C1-E1 | A1-C1 |
| B1-C1 | D1-B1 | B1-E1 |
| E1-D2 | B2-A1 | D1-E2 |
| C2-A2 | A2-E2 | C2-B2 |
| E2-B2 | D2-C2 | D2-A2 |
| A3-E3 | C3-A3 | B3-D3 |
| D3-C3 | E3-B3 | E3-C3 |
| B3-A4 | E4-D3 | A3-B4 |
| C4-E4 | A4-D4 | C4-D4 |
| D4-B4 | B4-C4 | E4-A4 |

### **5.5. Appariement au système Molter pour 7 équipes**

La lettre de chaque équipe est tirée au sort après la remise des compositions d'équipes.

| R1    | R2    | R3    |
|-------|-------|-------|
| A1-C1 | C1-F1 | A1-F1 |
| B1-G1 | D1-E1 | B1-E1 |
| F1-D1 | G1-A1 | G1-C1 |
| E1-F2 | A2-B1 | C2-D1 |
| B2-C2 | C2-E2 | D2-B2 |
| D2-A2 | F2-B2 | E2-A2 |
| E2-G2 | G2-D2 | F2-G2 |
| A3-E3 | B3-F3 | C3-B3 |
| D3-B3 | E3-C3 | D3-A3 |
| F3-G3 | G3-D3 | G3-E3 |
| C3-D4 | B4-A3 | E4-F3 |
| G4-C4 | A4-G4 | A4-C4 |
| E4-B4 | C4-F4 | B4-G4 |
| F4-A4 | D4-E4 | F4-D4 |

### **5.6. Appariement pour un groupe de plus de 7 équipes en nombre impair**

Le groupe est scindé en 2 sous-groupes :

- Un sous-groupe de 3 équipes qui sera apparié au système Molter indiqué au § 2. L'équipe terminant 1<sup>ère</sup> de ce groupe sera qualifiée pour le tour suivant.
- Un sous-groupe composé des autres équipes qui seront appariées au système Suisse, comme indiqué à l'art. 3.2. Le nombre de qualifiés de ce sous-groupe est identique au barème spécifié à l'article 1.2.

Tirage au sort des équipes composant le sous-groupe "Molter" :

- L'arbitre classe les équipes dans l'ordre décroissant des moyennes des derniers Elo diffusés, sur la base des 4 joueurs annoncés par les capitaines qui joueront lors de la première ronde.
- L'arbitre fait 3 "paquets" d'équipes

Chaque paquet doit avoir le même nombre d'équipes.

- Paquet A : équipes ayant les plus fortes moyennes Elo
- Paquet C : équipe ayant les plus basses moyennes Elo
- Paquet B : les équipes restantes.

En cas de nombre d'équipe non multiple de 3, on met une équipe supplémentaire dans le paquet C, puis dans le paquet B si nécessaire.

- L'arbitre tire au sort une équipe du paquet A, puis du paquet B, puis du paquet C.
- Un club ne peut avoir plusieurs équipes dans le sous-groupe Molter. Si une deuxième équipe d'un club est tirée au sort, l'arbitre doit tirer une autre équipe du même paquet.

## **5.7. Appariement de la finale**

L'arbitre classe les équipes dans l'ordre décroissant des moyennes des derniers Elo diffusés, sur la base des 4 joueurs annoncés par les capitaines qui joueront lors de la première ronde.

Il tire ensuite la couleur du premier joueur de l'équipe en tête de liste.

En cas d'équipe en nombre impair, l'équipe exempte se verra attribuée 3 points de matchs, un différentiel de +2 et 2 points de partie.

### **5.7.a) Tenue vestimentaire**

Les joueurs des équipes, lors de la finale, ont l'obligation de porter un maillot (ou un haut de vêtement) représentatif du club au minimum à la première et la dernière ronde. Pour tout manquement à cet article, le club sera sanctionné d'une amende de 100€.